Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (087/12)
DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Henri Elleboudt 20

Identité du demandeur : ACP ELLEBOUDT 20 -SYNDIC Gathy Ghiste Gérance s.a. Monsieur Gosseau Pascal

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :
- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40340-2011 : **la régularisation de modifications de volumes et de baies ainsi que l'augmentation du nombre de logements**

Zone :
PRAS : zone d'habitation
PPAS : 2 B - Brugmann - AR du 26/07/1967

Motifs principaux de l'enquête :
Application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas) : occupation du toit en logement

L'enquête publique se déroule du **21/05/2012** au **04/06/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 20 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **04/06/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 20 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 21/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint, Thierry BRUIER-DESMETH	L'Echevin de l'Urbanisme Marc COOLS	Le Bourgmestre, Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (088/12)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :
Adresse du bien : Rue de Stalle 276

Identité du demandeur : Monsieur BITER Muhammet Ali

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-40409-2012 : la transformation d'un immeuble à appartements

Zone : PRAS : zone d'habitation, le long d'un espace structurant

Motif principal de l'enquête :
dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **21/05/2012** au **04/06/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 20 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **04/06/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 20 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 21/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint, Thierry BRUIER-DESMETH	L'Echevin de l'Urbanisme Marc COOLS	Le Bourgmestre, Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (089/12)
DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Ernest Gossart 14

Identité du demandeur : Madame FALLON Martine

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :
- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40465-2012 **: la transformation et l'extension d'une habitation unifamiliale et la création de 2 logements + 2 chambres d'hôtes**

Zone :
PRAS : zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :
Application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
Dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins)

L'enquête publique se déroule du **21/05/2012** au **04/06/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 20 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **04/06/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 20 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 21/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint, Thierry BRUIER-DESMETH	L'Echevin de l'Urbanisme Marc COOLS	Le Bourgmestre, Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (090/12)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :
Adresse du bien : Rue Vanderkindere 163

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Andrien Christine et Denis

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-40424-2012 : la transformation d'une maison en deux duplex avec extension en façade arrière

Zone : PRAS : zone d'habitation, en liseré de noyau commercial

Motif principal de l'enquête :
dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **21/05/2012** au **04/06/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 20 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **04/06/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 20 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 21/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint,	L'Echevin de l'Urbanisme	Le Bourgmestre,
Thierry BRUIER-DESMETH	Marc COOLS	Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (091/12)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Robert Scott 11

Identité du demandeur : Monsieur Reeners Benoît

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :
- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40442-2012 : **la transformation de combles en espaces de vie à usage d'un appartement 4 chambres en duplex**

Zone :
PRAS : zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :
Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule du **21/05/2012** au **04/06/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 20 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **04/06/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 20 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 21/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint, Thierry BRUIER-DESMETH	L'Echevin de l'Urbanisme Marc COOLS	Le Bourgmestre, Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (093/12)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :
Adresse du bien : Avenue Kamerdelle 102

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Tadmor-Zosmer Eyal & Mira

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-40408-2012 : la régularisation pour des modification intervenues en cours de chantier

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motif principal de l'enquête :
dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **21/05/2012** au **04/06/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 20 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **04/06/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 20 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 21/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint, Thierry BRUIER-DESMETH	L'Echevin de l'Urbanisme Marc COOLS	Le Bourgmestre, Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (094/12)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :
Adresse du bien : Avenue René Gobert 10

Identité du demandeur : Madame et Monsieur Francombe-Maxson Leona & Peter

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-40459-2012 : la transformation d'une maison unifamiliale

Zone : PRAS : zone mixte
PPAS : n°51 Quartier Floride/Langeveld (AR du 15/04/1988) - immeuble remarquable

Motifs principaux de l'enquête :
dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°51)

L'enquête publique se déroule du **21/05/2012** au **04/06/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 20 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **04/06/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 20 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 21/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint, Thierry BRUIER-DESMETH	L'Echevin de l'Urbanisme Marc COOLS	Le Bourgmestre, Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (095/12)
DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :
Adresse du bien : Avenue Dolez 478

Identité du demandeur : Monsieur TRENKER Ady

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-40470-2012 : la régularisation de la clôture de la parcelle

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement
PPAS : N° 38bis QUARTIER DU VERREWINKEL - AGRBC du 29/09/1994

Motif principal de l'enquête :
application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°38bis en ce qui concerne les art.6 et 7)

L'enquête publique se déroule du **21/05/2012** au **04/06/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 20 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **04/06/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 20 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 21/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint, Thierry BRUIER-DESMETH	L'Echevin de l'Urbanisme Marc COOLS	Le Bourgmestre, Armand DE DECKER